



## LES MESURES DE BIOSÉCURITÉ

### À APPLIQUER DANS LES BASSES COURS

À destination des détenteurs de volailles ou autres oiseaux captifs destinés uniquement à une utilisation personnelle, non commerciale

- ▶ Exercer une **surveillance quotidienne** de vos oiseaux.
- ▶ **Aucune volaille** (palmipèdes et gallinacés) de la basse cour **ne doit entrer en contact direct** ou avoir accès à des volailles d'un élevage professionnel.
- ▶ **Limiter l'accès de la basse cour** (l'endroit où vous détenez vos oiseaux) aux personnes indispensables à son entretien.
- ▶ **Protéger votre stock d'aliments des oiseaux sauvages** ainsi que l'accès à l'approvisionnement en aliments et en eau de boisson de vos volailles.
  - ▶ Protéger et entreposer la litière neuve à l'abri de l'humidité et de toute contamination, sans contact possible avec des cadavres.
  - ▶ **Ne jamais utiliser d'eaux de surface** : eaux de mare, de ruisseau, de pluie collectée... pour le nettoyage de votre élevage.
  - ▶ Si les **fientes et fumiers** sont compostés à proximité de la basse cour, ils ne doivent pas être transportés en dehors de l'exploitation avant une **période de stockage de 2 mois**. Au-delà de cette période, l'épandage est possible.
  - ▶ Réaliser un **nettoyage régulier** des bâtiments et du matériel utilisé pour la basse cour.

Bonne  
année  
2017

### Élections en 2017

#### Présidentielles

le 23 avril et 7 mai 2017

#### Législatives

les 11 et 18 juin 2017

**INSCRIVEZ-VOUS SUR LES LISTES ÉLECTORALES**

#### Dernier délai

le 31 décembre 2016

**la mairie sera ouverte de 10h30 à 12h30**

## AGENDA

vœux de la municipalité : 8 janvier

Repas des aînés : 22 janvier

Amicale laïque : 29 janvier

Repas de la chasse : 5 mars

Amicale laïque : 12 mars

Vide grenier foot sans frontières : 16 mars

Théâtre comité des fêtes : 18 et 25 mars

École de musique : 3 avril

Fête des écoles : 30 juin

*et tous les mois, exposition salle du conseil à la mairie*

*Les réservations pour 2017 sont closes et celles de 2018 sont ouvertes*

*Il est rappelé que tous les allemansois sont invités aux vernissages*

## RENCONTRES SENIORS

Elles ont lieu tous les 15 jours, le mardi après-midi. Les prochaines dates en 2017

10 janvier, 24 janvier

07 février, 21 février

07 mars, 21 mars

04 avril, 19 avril

02 mai, 16 mai, 30 mai

13 juin, 27 juin

Merci à toutes celles et ceux qui participent à ces journées. Ils ont confectionné les décorations de Noël qui ornent les sapins installés dans le bourg

## État Civil

**Décès :** Monsieur Maxime LA TOURNERIE né le 12 mars 1930 à Allemans et domicilié rue des écoles à Allemans est décédé le 15 septembre 2016

Madame Paulette LAPRADE née ETOURNEAU le 25 juin 1927 à Allemans et domiciliée à la Cote est décédée le 5 novembre 2016

Madame Huguette LEFEBRE née VEYSSIERE le 5 avril 1924 à Neustadt sur la Haardt (Allemagne) et domiciliée rue des écoles à Allemans est décédée le 8 novembre 2016

Toutes nos condoléances aux familles

# Le bulletin de la commune d'ALLEMANS

## 2ème semestre 2016

### École d' ALLEMANS

Rentrée particulière cette année dans le RPI de la Sauvannie puisque la classe de saint Paul avait été fermée. celle-ci a été ré-ouverte après comptage des élèves à la rentrée

Pour Allemans, les effectifs sont les suivants :

Classe de Magalie PAGES : 21

Classe de Cécile BOUCHERET (directrice) : 22



### La boulangerie sera reconstruite

Après l'explosion en mai 2016 de la boulangerie, beaucoup d'entre vous se sont demandés pourquoi fallait-il autant de temps pour enlever les gravats. Malgré la pression constante et soutenue de la municipalité, il n'a pas été possible d'aller plus vite. Mais il faut reconnaître que le sujet est difficile et que beaucoup de précautions sont prises surtout dans la phase actuelle de chiffrage de l'indemnisation de la commune qui a subi un préjudice extrêmement important.

Le conseil municipal a d'ores et déjà décidé de reconstruire un commerce boulangerie multi-services.

**Pour votre sécurité et celle de vos biens, soyez vigilants et signalez tout comportement suspect.**  
site internet de la commune [www.allemans.fr](http://www.allemans.fr)

### En 2017, du changement pour la délivrance des cartes nationales d'identité, les certificats d'immatriculation de véhicules et les permis de conduire



**Carte d'identité :** à partir du 13 mars 2017, seules des communes habilitées, pourront délivrer des cartes d'identité (15 en Dordogne ; dans notre secteur Ribérac – Montpon ou Nontron). Il faudra faire une pré-demande en ligne via un dispositif de recueil sur Internet avant de se rendre dans une commune habilitée ( vous pourrez aller dans n'importe quelle mairie habilitée en France).

**Permis de conduire et certificat d'immatriculation :** elles seront enregistrées à l'avenir (à partir de novembre) exclusivement de manière numérique soit par l'utilisateur lui-même, soit si l'utilisateur le souhaite, par l'intermédiaire d'un professionnel agréé (auto-école pour les permis, professionnel de l'automobile pour les cartes grises).

La commune va proposer un accueil pour permettre à celles et ceux qui le souhaitent un pré-accueil en ligne

## Voirie Communale

### Des noms de rues pour le bourg

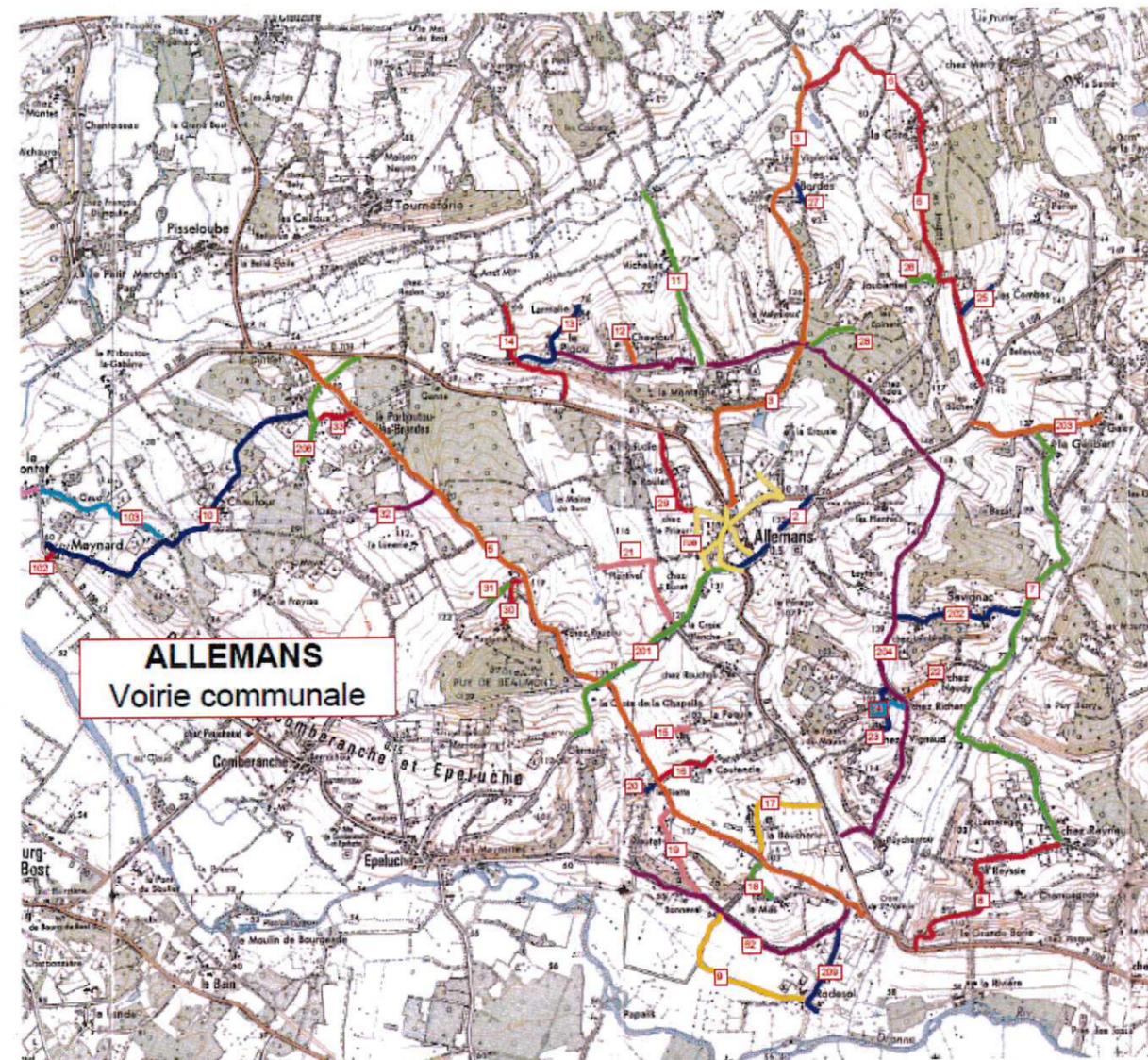
Il était difficile d'identifier les habitations avec seulement le bourg comme indication (certains étant rattachés au village d'à côté : chez Rouchou, Chez Buret). Des noms comme le Prieur étaient utilisés sans être officiels. Pour mettre de l'ordre et favoriser la localisation des personnes (en cas d'urgence par exemple), le conseil a défini des noms de rue.

Chaque propriétaire et locataire a été informé de sa nouvelle adresse.

### Identification de la voirie communale

A la suite du remembrement en 1972, la voirie a été classée en voies communales, chemins ruraux et chemins d'exploitation. Il y a eu quelques évolutions pour intégrer la notion de voies communautaires. C'est l'association foncière d'Allemans qui a géré la voirie jusqu'en 2015, date de sa dissolution après un long travail avec le Cadastre de Ribérac. Nous avons ensuite décidé de redéfinir cette voirie (Nous nous trouvions avec des chemins d'exploitation qui étaient devenus des voies communales importantes).

L'image ci-contre donne la nouvelle identification.



## Travaux de voirie

La Communauté de Communes du Pays Ribéracois (CCPR) a investi sur la commune pour refaire la route basse de Rodesol et la Route du Puy de Beaumont. C'est l'entreprise LAURIERE qui a réalisé les travaux.

Pour compléter la réfection des chaussées, la commune a décidé de prendre sur son budget une opération de "point à temps" avec 5T de goudron. C'est la COLAS qui a été effectuée l'opération.

La CCPR va réaliser des travaux dans les prochains jours : saignées avant la fin de l'année, curage des fossés la 1ère semaine de janvier et élagage les 12 et 13 janvier. La commune complètera si nécessaire par des travaux d'élagage à haute hauteur.

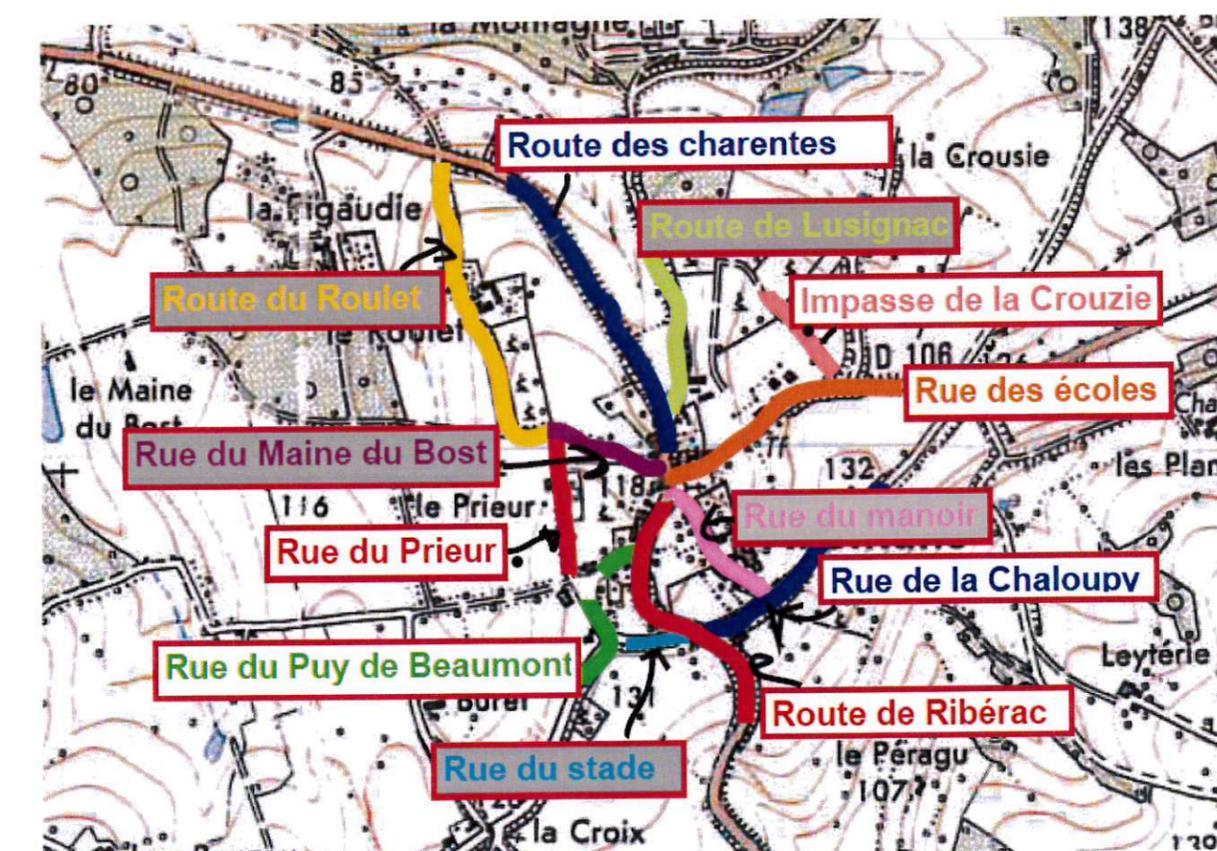
## Des circuits de marche pour tous

Notre site Internet s'enrichit régulièrement, ce que n'ont pas manqué de remarquer des évaluateurs indépendants. C'est par exemple le cas pour des circuits proposés aux marcheurs. N'hésitez pas aussi à consulter sur ce site "les dernières minutes" qui vous permettront de suivre au plus près l'actualité allemannoise. Et si vous constatez des oublis, des erreurs, faites en part à la mairie.

## Un défibrillateur installé devant la mairie



En cas d'arrêt cardiaque, un défibrillateur contribue à augmenter les chances de survie. Le conseil a décidé d'installer un défibrillateur automatisé à l'entrée de la mairie. Des initiations seront proposées dans les premières semaines.



## Marche d'Allemans du 8 octobre 2016 au profit de la lutte contre le cancer du sein

Cette année, il a été décidé d'organiser la marche dans le cadre d'octobre rose "tous unis contre le cancer du sein". Caractère particulier donc, concrétisé par la remise d'une chèque de 300€ au comité départemental de lutte contre le cancer. En 2017, la marche d'Allemans aura lieu le 8 octobre.

## N'OUBLIEZ-PAS !

Vœux du conseil : le dimanche 8 janvier à 11h

Repas des aînés : le dimanche 22 janvier à 12h

Repas offert par la municipalité aux personnes de la commune nées avant le 31 décembre 1950 et leurs conjoint(e)s.  
Faites vous inscrire au secrétariat de la mairie ou par tel au 05 53 90 91 36